

Rapport N° 2022/32

Cybersécurité : renforcement de la sécurité des systèmes informatiques et d'informations

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 908'000.- TTC

Demande d'un crédit supplémentaire au budget de fonctionnement de CHF 687'000.- TTC

Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 130'000.- pour la création d'un nouveau poste d'informaticien à 100%

Nyon, le 30 novembre 2022

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission s'est réunie à plusieurs reprises, afin d'examiner le préavis 2022/32.

Une première séance s'est tenue le jeudi 3 mars à 19h30 à la salle de la Bretèche. Étaient présents Mesdames les Conseillères communales Chiara Montecchio et Lourdes Dupertuis ainsi que Messieurs les Conseillers communaux Jacques Hanhart, Alexander Federau, Alexandre Dupuis, Mathieu Farine et Olivier Riesen (président-rapporteur). Excusés : Messieurs les Conseillers communaux Fabien Bourqui, Yves Gauthier-Jaques et Yves Félix.

A l'occasion de cette première séance étaient présents du côté de la Municipalité, M. le Syndic Daniel Rosselat, du côté de l'administration de la Ville de Nyon, Mme Marianne Savary, (à l'époque) Secrétaire municipale ad intérim et à ce titre Cheffe de service du SAG et M. Jean-Luc Schenk de l'Office de l'informatique, ainsi qu'un prestataire externe M. Steven Meyer de la société Zendata.

Des explications introductives ont été données à la commission. A la suite de ces explications, une présentation power point, que vous trouverez en annexe de ce rapport (dans sa version électronique sur nyon.ch), a été faite à la commission. A l'issue de celle-ci, une série de questions ont été posées par les commissaires directement aux différentes personnes présentes. A l'issue de ce tour de questions-réponses, la discussion au sein de la commission a révélé la nécessité de poser d'autres questions, mais par écrit cette fois. Celles-ci, ainsi que les réponses de la Municipalité, en raison de leurs caractères confidentiels, ne sont pas annexées au présent message. La commission regrette vivement de devoir procéder ainsi, mais elle n'a malheureusement pas le choix.

Sur la base des réponses reçues, la commission a souhaité se réunir à nouveau. A cette fin, une deuxième séance s'est tenue le jeudi 7 juillet 2022 à 19h00 à la salle de la Bretèche. Étaient présents Messieurs les Conseillers communaux Yves Gauthier-Jaques, Alex Braunwalder, Alexander Federau, Jacques Hanhart et Olivier Riesen. Excusés : Madame la Conseillère communale Chiara

Montecchio et Messieurs les Conseillers communaux Yves Félix, Alexandre Dupuis, Mathieu Farine. Le quorum n'ayant pas été atteint pour la tenue de cette séance, l'organisation d'une troisième séance a été nécessaire.

Ainsi, une troisième séance s'est tenue le lundi 8 août 2022 à 20h00 à la salle de la Bretèche. Étaient présents Messieurs les Conseillers communaux, Jacques Hanhart, Stéphane Delley, Yves Gauthier-Jaques, Alexander Federau, Alex Braunwalder, Yves Félix, Mathieu Farine et Olivier Riesen. Excusés : Madame la Conseillère communale Chiara Montecchio, ainsi que Monsieur le Conseiller communal Alexandre Dupuis.

D'une manière générale, il est ressorti de la discussion tenue entre les commissaires lors de cette séance que le remplacement complet de tous les Switchs, tel que proposé par le préavis, n'apportera pas la sécurité informatique souhaitée pour la Ville de Nyon. L'absence d'une analyse de risques ou d'un rapport de risques en matière de cybersécurité pour la Ville de Nyon a été déplorée. Ensuite, l'absence d'une véritable stratégie en matière de cybersécurité pour la Ville de Nyon a été identifiée par la commission, raison pour laquelle celle-ci avait de la peine à se positionner.

Un commissaire a fait remarquer qu'il n'y a aucune protection prévue pour les automates programmables utilisés par la commune. Un autre commissaire a fait remarquer qu'il n'y avait eu aucun appel d'offre public de la part de la Ville de Nyon. Bien qu'il comprenne que pour des questions de confidentialité toutes les informations en matière d'appel d'offre public ne peuvent pas être dévoilées, il regrette cette absence. Toujours dans le même mot d'ordre, le préavis vise surtout à acquérir de l'équipement, mais l'aspect humain (utilisation, formation, sensibilisation au risque) n'est pas assez pris en compte. Finalement, il manque une description des « process ». La commission a ensuite déploré un manque de visibilité et de stratégie en matière de cybersécurité. La question de l'absence d'une véritable identification et détermination des risques encourus pour la Ville de Nyon a été soulevée à plusieurs reprises par divers commissaires.

Pour la partie qui porte sur les investissements en matériel et équipement, la commission a regretté l'absence de plusieurs devis. La question de la souveraineté de la Ville de Nyon a également été évoquée. Plusieurs commissaires ont fait remarquer que si le choix se portait sur un Cloud situé à l'étranger, un risque d'ingérence d'un tiers ne peut pas être exclu. De la discussion, il est ressorti, d'une part, qu'il faudrait que tous les serveurs utilisés par la Ville de Nyon soient situés en Suisse. Un commissaire se demande si l'installation d'un deuxième serveur sur le territoire de la Ville de Nyon prévue suite à l'adoption par le Conseil du préavis n° 178/2019 a bien été effectuée. D'autre part, la possibilité d'utiliser des clés de cryptages propres à la Ville de Nyon pour éviter l'intrusion d'un tiers est fortement recommandée.

Sur la base de la discussion qui s'est tenue au sein de la commission, il a été décidé d'envoyer une deuxième série de questions à la Municipalité. A nouveau, en raison du caractère confidentiel de la matière, ni les questions, ni les réponses ne figurent en annexe de ce rapport. La commission regrette vivement de devoir procéder ainsi, mais elle n'a malheureusement pas le choix.

Finalement et après avoir reçu les réponses de la Municipalité, une quatrième séance s'est tenue le jeudi 13 octobre à 20h00 à la salle de la Bretèche. Étaient présents Madame la Conseillère communale Chiara Montecchio, ainsi que Messieurs les Conseillers communaux, Jacques Hanhart, Yves Gauthier-Jaques, Yves Félix, Alexander Federau, Mathieu Farine et Olivier Riesen. Excusés : Messieurs les Conseillers communaux Stéphane Delley et Alexandre Dupuis.

De la discussion de la commission, il ressort que :

celle-ci déplore l'absence d'un appel d'offre public en la matière pour les équipements, qu'elle a de la peine à discerner la vision de la Municipalité en matière de cybersécurité, qu'elle a de la peine à distinguer la stratégie de la Municipalité en matière de cybersécurité. La commission se pose la question de savoir quelle politique en matière de cybersécurité la Ville de Nyon veut-elle avoir ?

Entre le dépôt du préavis et les travaux de la commission, par mesure de prudence, la Ville de Nyon a mis en place un Security Information and Event Management (ci-après SIEM). La commission salue cette mesure, mais une partie de celle-ci regrette le fait que la Municipalité n'explique pas comment le SIEM doit être traité, bien qu'elle n'ait pas été formellement appelée à se prononcer sur le sujet. Pour une partie de la commission, la remontée des informations collectées est un problème ou à tout le moins une préoccupation. La commission comprend qu'il faille combler des lacunes en matière de cybersécurité pour la Ville de Nyon, mais une partie de celle-ci ne comprend pas comment ces lacunes seront comblées dans le futur. La question de l'absence d'une analyse des risques est à nouveau débattue. Enfin, certains commissaires s'interrogent sur le coût et l'efficacité de la longue liste des équipements à acquérir et des mesures à mettre en place, à savoir de mesures comme elles sont décrites dans le préavis,

Finalement, une large partie de la commission déplore l'absence d'un cahier des charges clair pour l'EPT dont le poste est à pérenniser.

Conclusions :

Au vu des nombreuses séances de la commission, des questions posées et des réponses reçues par la Municipalité, consciente qu'il y a une certaine urgence en la matière et qu'il faut agir rapidement, la commission invite toutefois la Municipalité à procéder à une analyse complète avec rapport à l'appui des risques en matière de cybersécurité pour la Ville de Nyon. La commission invite également la Municipalité à établir un cahier des charges pour l'EPT qui doit renforcer de manière pérenne l'Office de l'informatique. Finalement, la commission incite la Municipalité à procéder à des appels d'offre public pour les équipements qu'elle souhaite acquérir, respectivement l'incite à demander plusieurs devis en la matière.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2022/32 concernant « Cybersécurité : renforcement de la sécurité des systèmes informatiques et d'informations »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de renvoyer le préavis à la Municipalité pour compléter son étude afin d'élucider les points développés ci-avant.

La Commission :

Chiara Montecchio, Alex Braunwalder, Stéphane Delley, Alexandre Dupuis, Mathieu Farine, Alexander Federau, Yves Félix, Yves Gauthier-Jaques, Jacques Hanhart, Olivier Riesen (président-rapporteur).